



## HORAIRES D'HIVER

**ATTENTION – à partir du 1<sup>er</sup> Novembre 2017**

**MODIFICATION HORAIRE MATCHES SENIORS à 14 h 30**

~~~~~

### REMISE LABEL

La remise de label Argent Féminin a été remis au club de l'US CHEVRIERES/GRANDFRESNOY le Mercredi 25 Octobre 2017.

Ce club avait eu le label Bronze la saison dernière et toutes nos félicitations pour l'Argent cette saison.



Remise effectuée par Patrick MAIGRET Président de la Commission des Jeunes et Joëlle DOMETZ/RIGAUT Présidente de la Commission Féminine au Vice-Président du club Daniel DUBOIS, entouré de membres de son club et de parents.

A noter la présence de Roland DELEGLISE membre de la Commission des Jeunes.

La clôture de la remise a été faite autour du pot de l'amitié offert par le club local.

*Texte : Joëlle Dometz/Rigaut  
Photos : US Chevières/Grandfresnoy*

## AGENDA PROCHAINES REUNIONS DES COMMISSIONS DU DISTRICT

- Commission Futsal : Mardi 7 Novembre 2017 à 18 H 30
- Commission Foot Diversifié : Mercredi 8 Novembre 2017 à 10 H 00
- Commission de Discipline : Jeudi 9 Novembre 2017 à 17 H 30
- Commission Juridique : Jeudi 9 Novembre 2017 à 17 H 30



**RENAULT CLERMONT**

**RENAULT TRAFIC VP 9 Places  
L2 DCI 125 ENERGY INTENS**  
1ère Mise en service : 29/04/2016  
Kilométrage : 5824 Km  
**25 990 Euros**  
GPS / Climatisation avant & arrière / RS  
Régulateur et limiteur de Vitesse / Aide au parking arrière

**GUEUDET AUTOMOBILES** **RENAULT CLERMONT**  
1, Avenue des Déportés - Tél. : 03 44 50 82 00

**ALUMINIUM VERANDA RiDEAU**  
Ensemble, donnons vie à vos espaces

**verandanet**  
VERANDANET  
ROUTE DE NEUILLY SOUS CLERMONT  
60290 RANTIGNY  
Tél : 03 44 28 87 83  
Fax : 03 44 28 88 87  
Email : verandanet@verandanet.fr  
Site : www.verandanet.fr

## FORMATION ARBITRE

Le District Oise de Football met en place une formation pratique pour devenir arbitre. Cette formation pratique, destinée à tous, se déroulera sur 4 samedis après-midi de 14h à 18h (examen finale inclus).

### Déroulement de cette formation :

1-) Les samedis :

- 18/11/2017, rendez-vous à 14h à St Martin Longueau au stade municipal.
- 25/11/2017, rendez-vous à 14h à Sacy le Grand au stade municipal.
- 02/12/2017, rendez-vous à 14h à St Martin Longueau au stade municipal.



Les après-midi débiteront sur le terrain, où un travail pratique en atelier permettra de découvrir : la technique d'arbitrage, la collaboration avec les arbitres assistants, l'application de l'avantage, l'application des lois du jeu, le contrôle du hors-jeu, la détection des fautes et le contrôle de la gestion disciplinaire.

➔ Prévoir une tenue de sport et un sifflet.

Une dernière heure sera passée en salle pour un apprentissage des bases fondamentales des lois du jeu et différentes illustrations en image de la fonction.

2-) Le samedi 09/12/2017, rendez-vous à 14h au siège du District Oise Football pour le passage de l'examen final. En cas de réussite à celui-ci, la formation se terminera par un complément administratif le même jour jusqu'à 17h30.

*Vous trouverez le dossier d'inscription sur le site du District.*

**Pour plus d'informations vous pouvez joindre M. Nicolas Allart, responsable de la formation des arbitres du DOF au 06.15.07.37.49**

## FORFAIT GENERAL

Veillez noter que l'équipe suivante a déclaré forfait général pour la saison 2017/2018 :

- AS MULTIEN « B » Critérium U15 à 7 groupe B, 2<sup>ème</sup> phase

## PROCES - VERBAUX

### COMMISSION DE DISCIPLINE

Avant de signer la FMI ou la feuille de match papier, vérifiez l'identité des joueurs sanctionnés au cours de la rencontre. Une intervention immédiate auprès de l'arbitre permettra de rectifier une erreur éventuelle et évitera tout malentendu et des sanctions erronées.

Il est rappelé qu'en cas de litiges, la Commission s'en tiendra aux faits exposés sur la FMI ou feuille de match papier QUI EST LE DOCUMENT OFFICIEL ainsi qu'au rapport de l'arbitre de la rencontre.

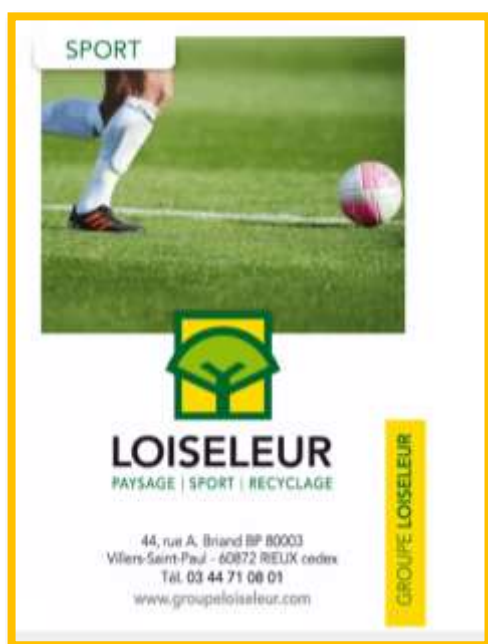
Suite aux décisions prises par l'Assemblée Fédérale le 17 mars 2017, il est dorénavant interdit de diffuser des sanctions groupées.

Par conséquent, les sanctions des joueurs et dirigeants sont consultables :

- sur l'espace « Mon compte FFF » pour l'intéressé
- jusqu'à six matches par publication sur Footclubs
- pour toutes les autres notifications par publication sur Footclubs et par mail **envoyé uniquement à l'adresse GMAIL CLUB** ouverte par la Ligue des Hauts De France (.....@lfhf.fr)

**ATTENTION** : LES SUSPENSIONS AUTOMATIQUES SONT COMPRISES DANS LES SANCTIONS FERMES INFLIGÉES PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE. Tout joueur exclu lors d'un match de compétition officielle est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant.

**Il est rappelé à tous les arbitres officiels ou bénévoles qu'ils doivent retourner impérativement leurs rapports au secrétariat du district par mail à l'adresse [discipline@oise.fff.fr](mailto:discipline@oise.fff.fr) dès le lendemain de la rencontre.**



# COMMISSION F.M.I.

Réunion du 17 Octobre 2017

**Présents** : Claude COQUEMA – Nathalie DEPAUW - Christophe PRUVOST - Luc VANHYFTE  
**Absents excusés** : Nicolas ALLART - Patrick MAIGRET

➤ **Dossier LONGUEIL ANNEL FC 1 – LASSIGNY US 1**

U18 D3B  
du 07/10/2017 – Match 52768.1

✓ Le club de Lassigny n'a pas transmis les données, équipe non sélectionnée sur Footclubs  
**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier SALENCY FC 1 – NOYON FCJ 2**

U15 D3C  
Match 52485.1 du 08/10/2017

✓ Absence de validation de l'équipe de Noyon – non transmission des données sur la tablette de Noyon  
**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier LASSIGNY US 1 – ESCHEs FOSSEUSE FC 1**

Coupe de l'Oise Seniors  
Match 58904.1 du 08/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Problème de signature

☞ Rappel au Club de Lassigny : Merci de bien vouloir respecter les procédures  
**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

Dernier rappel avant seconde amende.

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier CARLEPONT FC 2 – NOAILLES CAUVIGNY AS 2**

Challenge Patoux  
Match 58943.12 du 08/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence de récupération des données  
**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Ultime rappel avant l'application de l'amende pour non transmission ou non établissement de la FMI conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier NOINTEL FC 1 – CAUFFRY FC 1**

Seniors D1B  
Match 53317.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : FMI bloquée à 40%  
✓ Solution : Incident technique

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier CARLEPONT FC 1 – SILLY LE LONG AS 1**

Seniors D2B  
Match 53644.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : absence chargement des données de la rencontre (Carlepont)

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ Dossier MONTCHEVREUIL AS 1 – AUNEUIL AS 1

Seniors D2A  
Match 54904.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence récupération des rencontres (Montchevreuil)

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ Dossier BORAN FC 1 – LAIGNEVILLE AS

Seniors D3D  
Match 53582.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence récupération des rencontres (Boran)

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ Dossier BRESLES US 2 – NOINTEL FC 2

Seniors D4B  
Match 53844.0 du 01/10/2017

⇒ Demande d'explications sous peine de sanction

\*\*\*\*\*

➤ Dossier AVILLY CS 2 – MULTIEN AS 1

Seniors D4D  
Match 53975.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence de la préparation de la FMI (Multien)

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Ultime rappel avant l'application de l'amende pour non transmission ou non établissement de la FMI conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ Dossier MARSEILLE EN BEAUVAISIS 2 – BEAUVAIS ASPTT 2

Seniors D5A  
Match 54111.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : BUG informatique

\*\*\*\*\*

➤ Dossier COMPIEGNE GENERATION 1 – CANLY FC 2

Seniors D5D  
Match 54304.1 du 01/10/2017

⇒ Demande d'explications à Compiègne Génération sur le numéro de série de la tablette utilisée

\*\*\*\*\*

➤ Dossier LIEUVILLERS US 2 – ROLLOT AC 2

Seniors D6B  
Match 54572.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence de récupération des données (Lieuwillers)

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**



**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier RIBECOURT US 3 – MONTMACQ AS 2**

Seniors D6C  
Match 54638.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence de récupération des données (Ribécourt)

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier VENETTE CA 3 – ATTICHY US 1**

Seniors D6C  
Match 53639.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Aucune préparation du club de Venette

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier BRESLES US 3 – BURY OC 2**

Seniors D6D  
Match 54702.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Récupération des rencontres mais pas des données (Bresles)

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier FLEURY SC 1 – LES MARETTES VALDAMPIERRE 1**

Seniors D6D  
Match 54704.1 du 01/10/2017

✓ Si le match arrive à son terme l'arbitre à obligation de clôturer le match et le club de transmettre la FMI

**Ultime rappel avant l'application de l'amende pour non transmission ou non établissement de la FMI conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier BEAUVAIS PTT 1 – CREVECOEUR US 1**

U18 D2A  
Match 52597.1 du 30/09/2017

✓ Dysfonctionnement : BUG informatique

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier RIBECOURT US 1 – NOYON FCJ 2**

U15 D3C  
Match 52477.1 du 01/10/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence d'identifiants Noyon

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier SILLY LE LONG AS 1 – BETHISY FC 1**

U18 D3C  
Match 52671.1 du 23/09/2017

✓ Dysfonctionnement : Impossibilité d'aligner des U16  
BUG non résolu par la FFF

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier LAMORLAYE US 1- ANDEVILLE US 2**

U18 D3E  
Match 52699.1 du 23/09/2017

✓ Dysfonctionnement : BUG informatique

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier ST LEU 1 – CHAMBLY FC 3**

U15 D3I  
Match 52565.1 du 23/09/2017

Club de Chambly

**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Ultime rappel avant l'application de l'amende pour non transmission ou non établissement de la FMI conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier RURAVILLE FC – BULLES JS**

Coupe de l'Oise Seniors  
Match 19864988 du 03/09/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence de tablette  
Il est demandé au club de Ruraville de prendre rapidement contact avec le DOF

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier LA CHAPELLE ST PIERRE AS – LA DRENNE AS**

Coupe de l'Oise Seniors  
Match 19864967 du 03/09/2017

✓ Dysfonctionnement : Aucunes données pour La Drenne  
**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Ultime rappel avant l'application de l'amende pour non transmission ou non établissement de la FMI conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier BEAUVAIS PORTUGAIS USC 1 – ST AUBIN LES FONTAINETTES FC 1**

U15D2A  
Match 52383.1 du 10/09/2017

✓ Dysfonctionnement : Refus du respect de la procédure

Beauvais a refusé de remettre la tablette à l'arbitre sous prétexte qu'elle ne fonctionnait pas.

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier TRACY LE MONT AS 1 – RIBECOURT US 1**

U15D3  
Match 52471.1 du 10/09/2017

Rappel à Tracy Le Mont : Le club doit mettre tout en œuvre pour remettre les accès à leurs dirigeants pour leurs catégories respectives.

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier MORIENVAL ASC 1 – CREPY US 2**

U15D3D  
Match 52487.1 du 10/09/2017

✓ Dysfonctionnement : Morierval ☞ Données de la rencontre non chargées  
**Voir rappel de la procédure en fin de procès-verbal.**

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier ST CREPIN USR 2 – LAMORLAYE US 2**

Coupe CHIVOT  
Match 55957.1 du 10/09/2017

✓ Dysfonctionnement : BUG informatique

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier CREIL AFC 3 – ETOUY US 3**

Challenge PATOUX  
Match 55104.1 du 10/09/2017

✓ Dysfonctionnement : Absence d'identifiants Etouy

**Dossier transmis à la commission juridique pour amende conformément au barème « Droits et Amendes en vigueur » pour cette saison**

\*\*\*\*\*

➤ **Dossier BRETEUIL US 2 – ANGY FC 2**

Coupe CHIVOT  
Match 55096.1

➤ **Dossier BRETEUIL US 3 – BEAUVAIS CO 2**

Challenge PATOUX  
Match 55118.1

Il est préconisé d'utiliser une tablette par rencontre dès lors que deux rencontres se jouent à la même heure et dans le même stade.

**Rappel de la procédure :**

**I. Préparation des équipes : l'équipe recevante et l'équipe visiteuse**

Les préparations des équipes doivent être réalisées via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) ce qui permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter les récupérations de données inutiles sur la tablette :

- ◆ pour les matchs du samedi : dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
- ◆ pour les matchs du dimanche : dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard

**II. Récupération des rencontres et chargement des données : uniquement l'équipe recevante**

Une seule récupération des rencontres et un seul chargement des données du match sont nécessaires. Ces actions doivent être réalisées :

- ◆ pour les matchs du samedi : à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- ◆ pour les matchs du dimanche : à partir du dimanche minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre

Prochaine commission : Sur convocation

**Le Président, Claude COQUEMA**

**La Secrétaire, Nathalie DEPAUW**



# COMMISSION DES JEUNES

## Section Foot Animation

**Réunion du 24 Octobre 2017**

**Président** : Patrick MAIGRET

**Présents** : Dominique DEALET, Gilles DELCROIX, Roland DELEGLISE, Benoit FABUREL, André LETERTRE, Eric LHEUREUX, Pierre PELLEGRINELLI, Philippe SEGONDS, Raymond WASSE

**Assiste à la réunion** : Damien BAUCHY (CDFA)

La commission procède à la répartition des équipes pour la deuxième phase comme suit :

### **1. U13 :**

Niveau 1 : 5 groupes de 10

Niveau 2 : 6 groupes de 8 + 4 groupes de 9

Niveau 3 : 6 groupes de 9

### **2. U11 :**

Niveau 1 : 7 groupes de 8

Niveau 2 : 11 groupes de 8 + 2 groupes de 9

Niveau 3 : 10 groupes de 9

Le premier tour du festival U13 Pitch est également organisé. Il se déroulera le samedi 04 novembre à 13H45 sur 48 centres de deux ou trois équipes.

**Le Président**  
Patrick MAIGRET

**Le Secrétaire**  
Philippe SEGONDS

## COMMISSION JURIDIQUE

**Réunion restreinte du JEUDI 26 OCTOBRE 2017**

**Présidente** : Nathalie DEPAUW

**Présents** : Xavier BACON, Eric POQUERUSSE

**Assiste à la réunion** : Frédérique BACON du secrétariat

La Commission adopte les procès-verbaux des précédentes réunions et procède à l'homologation des résultats des matches jusqu'à la journée du 8 Octobre 2017 qui ne sont pas en instance d'examen.

**Rappel : Les décisions de la Commission Juridique concernant les matches de championnat sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours et concernant les matches de coupe dans un délai de 48 heures.**

**US MARGNY – US ESTREES ST DENIS – U15D2B du 07/10/2017.**

**Réclamation d'après match de l'US ESTREES ST DENIS concernant la participation de joueurs venant d'équipe supérieure.**

La Commission prend connaissance de la réclamation confirmée par courrier électronique pour la dire recevable en la forme et sur le fond au sens de l'article 187 des RG de la FFF.

Considérant que la réclamation d'après match a été communiquée à l'US MARGNY qui nous a fait part de ses remarques,

Considérant que la participation de joueurs U15 à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective,  
Dit que les joueurs U15 restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent au sens de l'article 167 des RG de la FFF,  
Dit qu'il n'y a pas d'infraction aux dispositions réglementaires,  
Par ces motifs,  
La Commission décide de rejeter la réclamation pour homologuer, les délais d'appel écoulés, le résultat acquis sur le terrain, US MARGNY – US ESTREES : 4 à 2.  
Droits de réclamation confisqués.

#### **HERMES BAC – AS BORNEL – U18 D2D du 14/10/2017.**

##### **Réclamation d'avant match de l'AS BORNEL concernant la participation de joueurs Mutation Hors Période.**

La Commission prend connaissance de la réclamation confirmée par courrier électronique pour la dire recevable en la forme.

Jugeant sur le fond,

Considérant qu'après vérification auprès du service Licences de la Ligue, la Commission constate que trois joueurs titulaires d'une licence Mutation Hors Période sont inscrits sur la FMI et ont participé à la rencontre alors que le règlement n'en autorise que deux,

Dit qu'il y a infraction à l'article 160 des RG de la FFF,

Par ces motifs,

La Commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 4 buts à 0 à HERMES BAC avec le retrait d'un point au classement et attribue le gain match à l'AS BORNEL par 4 buts à 0.

Droits de réclamation remboursés à l'AS BORNEL et mis à la charge de HERMES BAC par opérations sur les comptes clubs.

#### **US CHEVRIERES GRANDFRESNOY « C » - FC CEMPUIS – Critérium U18 à 7 du 07/10/2017.**

##### **Match non joué.**

La Commission, après examen des pièces au dossier et après avoir pris connaissance des rapports demandés,

Considérant que le FC CEMPUIS ne s'est pas déplacé sur le terrain de Chevrières pour disputer le match suite à un appel téléphonique de l'adversaire prétextant un forfait,

Considérant que l'US CHEVRIERES GRANDFRESNOY présente sur le terrain affirme que le FC CEMPUIS ne s'est pas présenté,

Considérant qu'aucun courrier officiel annonçant un forfait n'a été notifié par le District,

Dit que le FC CEMPUIS aurait dû se déplacer chez son adversaire,

Par ces motifs,

La Commission décide de donner, les délais d'appel écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 au FC CEMPUIS avec le retrait d'un point au classement et attribue le gain du match à l'US CHEVRIERES GRANDFRESNOY.

#### **CO BEAUVAIS – US BRETEUIL – Coupe de l'Oise Seniors du 22/10/2017.**

##### **Joueur suspendu ayant participé.**

Considérant que le CO BEAUVAIS a fait participer DOAN David suspendu un match officiel à compter du 17/10/2017,  
Considérant que par courrier électronique en date du 25/10/2017, le secrétariat demandait au CO BEAUVAIS de fournir des explications à ce sujet et que ce club n'a fait part d'aucune remarque,

Dit que ce joueur était sous le coup de sa suspension donc non qualifié et ne pouvait prendre part à la rencontre précitée,

Par ces motifs, la Commission décide :

- En application de l'article 226 des RG de la FFF, de donner, les délais d'appels écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 au CO BEAUVAIS et attribue le gain du match à l'US BRETEUIL,

- Inflige une amende de 40 € au CO BEAUVAIS en application du barème des « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison,

- inflige une nouvelle sanction d'un match ferme au joueur incriminé à compter du 07/11/2017 pour avoir évolué en état de suspension.

#### **US BRETEUIL – US CREVECOEUR – U18 D2A du 07/10/2017.**

##### **Dirigeant suspendu inscrit sur FMI.**

Considérant que l'US BRETEUIL a inscrit sur la FMI, BERTRAND Julien dirigeant suspendu huit matches à compter du 20/04/2017, toujours sous le coup de sa suspension donc non qualifié pour être inscrit sur une FMI,

Considérant que l'US BRETEUIL nous a fait part de ses remarques mais a décompté le match du 06/05/2017 qui ne s'est pas joué suite au forfait de l'adversaire,

Considérant que les dispositions de l'article 226 des RG de la FFF ne s'appliquent à un dirigeant suspendu qu'en cas de formulation de réserve d'avant match,  
Par ces motifs, la Commission décide :  
-d'infliger une amende de 40 € à l'US BRETEUIL en application du barème des « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison.

#### **RC PRECY « B » - SL FLEURY – Seniors D6D du 15/10/2017.**

##### **Joueur suspendu ayant participé.**

Considérant que le SL FLEURY a fait participer BADJI Olivier suspendu à titre conservatoire du 06/10 au 19/10/2017,  
Considérant que le SL FLEURY nous a fait part de ses remarques,  
Rappelle que toute alerte informatique de la FMI est fournie à titre purement informatif et indicatif et que cela n'exonère en rien le club de sa responsabilité,  
Dit que ce joueur était sous le coup de sa suspension donc non qualifié et ne pouvait prendre part à la rencontre précitée,  
Par ces motifs, la Commission décide :  
- En application de l'article 226 des RG de la FFF, de donner, les délais d'appels écoulés, match perdu par pénalité et par 3 buts à 0 au SL FLEURY avec un retrait d'un point au classement et attribue le gain du match au RC PRECY « B »,  
- Inflige une amende de 40 € au SL FLEURY en application du barème des « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison,  
- inflige une nouvelle sanction d'un match ferme au joueur incriminé à compter du 07/11/2017 pour avoir évolué en état de suspension.

#### **COMPIEGNE GENERATION – AS PEROY – Seniors D5D du 15/10/2017.**

##### **Dirigeant suspendu inscrit sur la FMI.**

Considérant que COMPIEGNE GENERATION a inscrit sur la FMI, EL YACOUBI Mohammadine dirigeant suspendu à titre conservatoire du 13/10 au 19/10/2017, toujours sous le coup de sa suspension à la date du match précité donc non qualifié pour être inscrit sur une FMI,  
Considérant que COMPIEGNE GENERATION nous a fait part de ses remarques,  
Considérant que les dispositions de l'article 226 des RG de la FFF ne s'appliquent à un dirigeant suspendu qu'en cas de formulation de réserve d'avant match,  
Par ces motifs, la Commission décide :  
-d'infliger une amende de 40 € à COMPIEGNE GENERATION en application du barème des « Droits et Amendes » en vigueur pour cette saison.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**La Présidente, Nathalie DEPAUW**

**NOGENT-SUR-OISE**  
L'US NOGENT FOOTBALL ORGANISE SON

# LOTO

U-S NOGENT

**21 TIRAGES**  
**1 SUPER TIRAGE**  
**1 TOMBOLA**

**11 SAMEDI NOV. 2017**

**20H / MARCHÉ COUVERT**  
OUVERTURE DES PORTES : 18H30  
BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE

**DE NOMBREUX LOTS À GAGNER**

- BON D'ACHAT 800€
- BON D'ACHAT 200€
- TÉLÉVISEUR LED
- SÈCHE LINGE
- LAVE VAISSELLE
- HOVERBOARD
- MULTICUISEUR COOKED
- TABLETTE 19"
- SMARTPHONE
- GPS
- PERCEUSE VISSEUSE 18V
- ET D'AUTRES LOTS

**TARIFS :**

- 1 CARTON : 3€
- 4 CARTONS : 10€
- 7 CARTONS : 15€
- 1 CARTON SUPER LOT : 3€
- 1 CARTON LOTO PERSO : 3€
- 1 SACHET DE 100 PIONS : 1€

**2500€ de lots**

RÉSERVATIONS AU 06 23 99 34 35 - [HTTP://USNOGENT.FOOTEO.COM](http://usnogent.footeo.com)

#NOGENTLOTO

BRANDIS - S'OUVRIR - TRANSMETTRE



# LOTO DE L'AS VERNEUIL

Samedi 4 Novembre 2017  
20h00

Salle des fêtes  
de Verneuil en Halatte  
Ouverture des portes  
à 19h00



Restauration et buvette sur place  
Parking gardé

**Nombreux lots à gagner :** TV LED High One 32" , Cuiseur Cookéo Moulinex, Mini-chaîne 280W Bluetooth NOVISTAR, Barre de sons Edenwood, Aspi eau et poussières, Aspi Cycloclean sans sac, Tablette Smartak gold, Console Jeux AT GAMES, caméra+support selfy, radio Grundig ...  
Bons d'achat 150€, 100€ et 50€, Lot surprise ...

**Renseignements :** Tél : 06 89 74 41 02 - 06 50 18 49 98

**TARIFS :** 1 carton : 3 € - 3 cartons : 8 € - 7 cartons : 15 €



## ST MARTIN LE NOEUD

Samedi 18 novembre 2017 à 20h00

# SUPER LOTO

Organisé par le club OMNISPORT de l'ASPTT Beauvais

Salle des fêtes de saint martin le noeud (ouverture 18h30)

**Nombreux lots à gagner =>**

Tablette, Imprimante, Camescope, Oreillette bluetooth, Nettoyeur vitre, Aspirateur sans sac, Balai vapeur, Defroisseur, Fer à repasser, Centrale vapeur, Machine barbe à papa, Raclette muliti fonction, Multi cuisneur, Casque bluetooth, Smartphone

**Super lots =>**

**TV LED 80 CM**

Petite restauration et buvette sur place.

Nombre de place limité

**Réservation au : 06 84 16 07 31**

ne pas jeter sur la voie publique